

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

18/06/2021

N° E21000026 /20

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 18/06/2021, la lettre par laquelle le préfet de la Corse-du-Sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

une procédure de renouvellement de concession de plages naturelles sur la commune de Propriano ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Marie-Céline Battesti est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Christian Rerolle est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête susvisée.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Corse-du-Sud, à la commune de Propriano en qualité de maître d'ouvrage, à Mme Marie-Céline Battesti et à M. Christian Rerolle.

Fait à Bastia, le 18/06/2021.

Le Président

Thierry VANHULLEBUS